

caractère indépendant, énergique et courageux. C'était un citoyen du Massachusetts, et il connaissait les intérêts des pêcheurs de la côte. Le commissaire anglais M. Hartley, un membre du parlement, connaissait peu les pêcheries d'Amérique. Il connaissait peu les autres intérêts et considérait les possessions de la commune anglaise dans l'Amérique du Nord comme des domaines insignifiants. Et ils firent les concessions qui dans les circonstances, pouvaient être faites. John Adams affirma que, vu que les peuples des deux grands pays avaient pêché dans les mêmes eaux, ils devaient avoir le droit de le faire encore et il voulut insérer dans ce traité le mot "pour toujours", proposition que le commissaire anglais eut le courage de repousser. Ils croyaient aussi que, les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et d'ailleurs devaient bénéficier des pêcheries de la côte de la Nouvelle-Angleterre, ce à quoi John Adams objecta. Cependant les concessions furent faites. Ces concessions étaient trop considérables, mais vu les conditions dans lesquelles elle se trouvait et pour s'assurer de plus grands avantages, l'Angleterre fit ce que nous pourrions appeler un sacrifice à notre détriment. Elle ne crut cependant pas que la perte était considérable.

Quand le traité de Gand fut conclu, l'Angleterre occupait une bien meilleure position. Lorsque la conférence eut lieu à Londres en 1818, la guerre européenne était terminée, Napoléon avait été vaincu par l'Europe coalisée. L'Angleterre occupait alors une meilleure position que lorsque le premier traité fut conclu, et conséquemment le traité et la convention de 1818 restreignaient les droits des Etats-Unis à exploiter nos pêcheries. A la conférence de 1818, ce qui suit fut adopté comme premier article:

Attendu qu'il s'est produit des événements relatifs à la liberté que réclament les Etats-Unis ou leurs habitants de pêcher, faire sécher et préparer du poisson de toute espèce sur certaines côtes des domaines de Sa Majesté britannique en Amérique, il est entendu entre les hautes parties contractantes que les habitants des Etats-Unis auront, en conséquence, en commun avec les sujets de Sa Majesté britannique, la liberté de prendre du poisson de toute espèce sur cette partie de la côte sud de Terre-Neuve, qui s'étend à partir du cap Rey aux Etats-Unis, par les présentes, renoncent pour toujours à la liberté dont ils ont joui ou que leurs habitants ont réclamée, à savoir: de prendre, faire sécher et prépa-

rer du poisson dans les limites de trois milles de toute côte, crique ou havre de Sa Majesté britannique non compris dans les limites sus-mentionnées, pourvu, toutefois, que les pêcheurs américains aient la permission d'entrer dans ces baies ou havres pour y chercher un refuge ou pour s'y procurer de l'eau ou faire toute autre chose, etc.

Cela donna lieu à plusieurs discussions et aussi à quelques conflits entre les pêcheurs des Etats-Unis, ceux de la Nouvelle-Ecosse et les autorités des deux pays, relativement aux privilèges accordés par ce traité. Il a été jugé nécessaire et dans l'intérêt de la paix de soumettre ce traité au tribunal de La Haye pour le règlement de cette contestation. Et sept questions ont été posées au tribunal de La Haye.

La première question se rapporte au droit que les Etats-Unis ont d'approuver les règlements. C'est-à-dire que la Grande-Bretagne ou le Dominion, comme puissance souveraine, a le droit de faire des règlements régissant les pêcheries, d'indiquer la manière dont elles doivent être exploitées, les personnes qui doivent y être employées, de fixer le temps de la pêche, et de faire les autres règlements nécessaires à la conservation des pêcheries dans l'intérêt des signataires du traité qui ont la liberté de les exploiter. Les Etats-Unis prétendaient y avoir droit avec l'Angleterre ou le Dominion, que la Grande-Bretagne ne pouvait faire aucun règlement sans la collaboration et l'approbation des Etats-Unis. Les Etats-Unis refusèrent leur approbation à cause de ce règlement, prétendant qu'il y aurait un conflit et que les pêcheurs des Etats-Unis devaient être capables de prendre du poisson sans restriction, suivant les modes de pêche qu'ils ont l'habitude d'adopter. Une décision fut rendue en faveur de la Grande-Bretagne. Cette décision devait être soumise au tribunal de La Haye ou à un comité devant décider quels règlements devaient être faits à ce sujet. Un pareil règlement tendait à proclamer la souveraineté anglaise et à maintenir nos droits au sujet d'un élément très important et essentiel dans l'exploitation et l'administration des pêcheries.

Voici la deuxième question: "Les Etats-Unis ont-ils le droit d'employer comme équipages les sujets des autres nations? Les Etats-Unis avaient pour objet de permettre aux bâtiments américains de se procurer des équipages à Terre-Neuve, d'en-